

Table des arrêtés préfectoraux des réseaux routiers de transports exceptionnels TE120, TE94 et TE72

N° du Département	Nom du Département	Nom de l'arrêté	Date de l'arrêté pris en compte dans la cartographie IGN	Statut de la cartographie	Statut des prescriptions prises en compte dans la cartographie
01	Ain	Arrêté préfectoral n° DREAL-RCTV-TE01-01/2018 du 9 juillet 2018 définissant les réseaux routiers du département de l'Ain " TE120 ", " TE94 " et " TE72 ", accessibles aux convois exceptionnels, ainsi que leur cahier de prescriptions	09/07/18	Valide	Valide
<b>02</b>	<b>Aisne</b>	<b>Arrêté préfectoral du 9 juin 2017 définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département de l'Aisne accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et de gabarit maximales et des prescriptions associées</b>	<b>09/06/17</b>	<b>Obsolète (ne prend pas en compte le modificatif du 11 juin 2021)</b>	<b>Obsolète (ne prend pas en compte le modificatif du 11 juin 2021)</b>
03	Allier	Arrêté n° 704 bis/2018 du 6 mars 2018 définissant les réseaux routiers du département de l'Allier " TE120 ", " TE94 " et " TE72 ", accessibles aux convois exceptionnels, ainsi que leur cahier de prescriptions	06/03/18	Valide	Valide
04	Alpes de Haute Provence	Arrêté préfectoral n° 2018-320-018 du 16 novembre 2018 définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département des Alpes-de-Haute-Provence accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques maximales de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées	16/11/18	Valide	Valide
05	Hautes Alpes	Arrêté du 9 avril 2018 définissant le réseau routier " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département des Hautes-Alpes accessible aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées	09/04/18	Valide	Valide
06	Alpes-Maritimes	-	-	Valide	Valide
07	Ardèche	Arrêté préfectoral n° DREAL-RCTV-TE07-01/2018 du 16 mars 2018 définissant les réseaux routiers du département de l'Ardèche " TE120 ", " TE94 " et " TE72 ", accessibles aux convois exceptionnels, ainsi que leur cahier de prescriptions	16/03/18	Valide	Valide

Table des arrêtés préfectoraux des réseaux routiers de transports exceptionnels TE120, TE94 et TE72

N° du Département	Nom du Département	Nom de l'arrêté	Date de l'arrêté pris en compte dans la cartographie IGN	Statut de la cartographie	Statut des prescriptions prises en compte dans la cartographie
08	Ardennes	Arrêté préfectoral n° 248 du 7 mai 2018 modifié définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département des Ardennes accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées	11/12/18	Valide	Valide
09	Ariège	Arrêté préfectoral du 11 décembre 2017 définissant le réseau routier " 72 tonnes " du département de l'Ariège accessible aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques des poids et gabarit maximales et des prescriptions de circulation associées	11/12/17	Valide	Valide
10	Aube	Arrêté DDT-SRRC-BSRD-2017324-001 du 20 novembre 2017 définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département de l'Aube accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées	20/11/17	Valide	Valide
11	Aude	Arrêté préfectoral n° DDTM/ SPRISR/ USR/2018-018 du 5 juin 2018 portant définition des réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département de l'Aude accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques techniques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées	05/06/18	Valide	Valide
12	Aveyron	Arrêté n° 12-2018-12-17-003 du 17 décembre 2018, abrogeant l'arrêté n° 12-2017-11-22-002 du 22 novembre 2017, définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département de l'Aveyron accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et de gabarit maximales et des prescriptions associées	17/12/18	Valide	Valide
13	Bouches-du-Rhône	Arrêté du 4 décembre 2017 modifié portant sur la définition des réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département des Bouches-du-Rhône accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées	10/08/20	Valide	Valide

Table des arrêtés préfectoraux des réseaux routiers de transports exceptionnels TE120, TE94 et TE72

N° du Département	Nom du Département	Nom de l'arrêté	Date de l'arrêté pris en compte dans la cartographie IGN	Statut de la cartographie	Statut des prescriptions prises en compte dans la cartographie
14	Calvados	Arrêté du 2 août 2017 modifié définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " dans le département du Calvados accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées	28/10/2020	Valide	Valide
15	Cantal	Arrêté n° 2018-0185 du 6 février 2018 définissant les réseaux routiers du département du Cantal " TE120 ", " TE94 " et " TE72 " accessibles aux convois exceptionnels, ainsi que leur cahier de prescription	06/02/18	Valide	Valide
16	Charente	Arrêté n° 16-2021-03-30-00005 du 30 mars 2021 définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département de la Charente accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées	30/03/2021	Valide	Valide
17	Charente-Maritime	Arrêté du 15 juillet 2021 définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département de Charente Maritime accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées	Aucun	Obsolète (ne prend pas en compte le primo arrêté du 15 juillet 2021 )	Obsolète (ne prend pas en compte le primo arrêté du 15 juillet 2021 )
18	Cher	Arrêté n° 2017-1-935 du 2 août 2017 définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département du Cher accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées	02/08/17	Valide	Valide
19	Corrèze	Arrêté préfectoral n° 19-2020-09-18-005 du 18 septembre 2020 définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département de la Corrèze accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées	18/09/20	Valide	Valide

Table des arrêtés préfectoraux des réseaux routiers de transports exceptionnels TE120, TE94 et TE72

N° du Département	Nom du Département	Nom de l'arrêté	Date de l'arrêté pris en compte dans la cartographie IGN	Statut de la cartographie	Statut des prescriptions prises en compte dans la cartographie
2A	Corse du Sud	-	-	Valide	Valide
2B	Haute-Corse	-	-	Valide	Valide
21	Côte-d'Or	Arrêté préfectoral n° 805 du 14 décembre 2017 définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " de la Côte-d'Or accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées	14/12/17	Valide	Valide
<b>22</b>	<b>Côtes-d'Armor</b>	<b>Arrêté du 22 décembre 2017 définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes ", " 72 tonnes " du département des Côtes-d'Armor, accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées</b>	<b>22/12/17</b>	<b>Obsolète (ne prend pas en compte le modificatif du 03 août 2021 )</b>	<b>Obsolète (ne prend pas en compte le modificatif du 03 août 2021 )</b>
23	Creuse	Arrêté n° 23-2019-12-24-001 du 24 décembre 2019 définissant les réseaux routiers " 120 tonnes " et " 72 tonnes " du département de la Creuse accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées	24/12/19	Valide	Valide
24	Dordogne	Arrêté préfectoral n° 24-2020-07-31-002 du 31 juillet 2020 définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département de la Dordogne accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées	31/07/20	Valide	Valide

Table des arrêtés préfectoraux des réseaux routiers de transports exceptionnels TE120, TE94 et TE72

N° du Département	Nom du Département	Nom de l'arrêté	Date de l'arrêté pris en compte dans la cartographie IGN	Statut de la cartographie	Statut des prescriptions prises en compte dans la cartographie
25	Doubs	Arrêté préfectoral n° 25-2017-07-10-006 du 10 juillet 2017 modifié définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département du Doubs accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées	26/11/18	Valide	Valide
26	Drôme	<b>Arrêté préfectoral n° DREAL-RCTV-TE26-01/2018 du 17 avril 2018 définissant les réseaux routiers du département de la Drôme " TE120 ", " TE94 " et " TE72 ", accessibles aux convois exceptionnels, ainsi que leur cahier de prescriptions</b>	17/04/18	<b>Obsolète (ne prend pas en compte le modificatif du 06 août 2021 )</b>	<b>Obsolète (ne prend pas en compte le modificatif du 06 août 2021 )</b>
27	Eure	Arrêté préfectoral n° DDTM/ SCTSRD/2018/10 du 4 avril 2018 définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département de l'Eure, accessibles aux convois exceptionnels sous réserve des caractéristiques du poids et gabarit maximales et des prescriptions associées	04/04/18	Valide	Valide
28	Eure-et-Loir	Arrêté n° SERBAT-BRRT-2017-38 du 20 avril 2017 pris dans le cadre de la généralisation de la procédure d'instruction simplifiée des dossiers de transports exceptionnels et définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département de l'Eure-et-Loir accessibles aux convois exceptionnels, sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées	20/04/17	Valide	Valide
29	Finistère	<b>Arrêté préfectoral AP n° 2017097-0002 du 7 avril 2017 du département du Finistère définissant les réseaux routiers accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées</b>	07/04/17	<b>Obsolète (ne prend pas en compte le modificatif du 03 août 2021 )</b>	<b>Obsolète (ne prend pas en compte le modificatif du 03 août 2021 )</b>
30	Gard	Arrêté préfectoral n° 30-2018-03-14-006 du 14 mars 2018 modifié portant définition des réseaux routiers " 72 tonnes ", " 94 tonnes " et " 120 tonnes " du département du Gard accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques techniques de poids et gabarit et des prescriptions associées	19/03/19	Valide	Valide

Table des arrêtés préfectoraux des réseaux routiers de transports exceptionnels TE120, TE94 et TE72

N° du Département	Nom du Département	Nom de l'arrêté	Date de l'arrêté pris en compte dans la cartographie IGN	Statut de la cartographie	Statut des prescriptions prises en compte dans la cartographie
31	Haute-Garonne	Arrêté du 11 décembre 2017 portant définition des réseaux routiers " 72 tonnes ", " 94 tonnes " et " 120 tonnes " du département de la Haute-Garonne accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques maximales de poids et gabarit et des prescriptions associées	11/12/17	Valide	Valide
32	Gers	Arrêté n° 32-2018-10-09-009 du 9 octobre 2018 définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département du Gers accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées	09/10/18	Valide	Valide
33	Gironde	Arrêté n° 33-2020-10-21-002 du 21 octobre 2020 définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département de la Gironde accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées	<u>21/10/20</u>	Valide	Valide
34	Hérault	<b>Arrêté préfectoral n° DDTM34-2018-04-09341 du 28 mars 2018 modifié portant définition des réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes ", " 72 tonnes " et " 48 tonnes " du département de l'Hérault accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques maximales de poids et gabarit et des prescriptions associées</b>	<b>14/02/19</b>	<b>Obsolète (ne prend pas en compte le modificatif du 04 mai 2021)</b>	<b>Obsolète (ne prend pas en compte le modificatif du 04 mai 2021)</b>
35	Ille-et-Vilaine	Arrêté du 21 avril 2017 définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département de l'Ille-et-Vilaine accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées	21/04/17	Valide	Valide
36	Indre	Arrêté préfectoral n° 36-2017-05-16-004 du 16 mai 2017 définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département de l'Indre, accessibles aux convois exceptionnels, sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées	16/05/17	Valide	Valide

Table des arrêtés préfectoraux des réseaux routiers de transports exceptionnels TE120, TE94 et TE72

N° du Département	Nom du Département	Nom de l'arrêté	Date de l'arrêté pris en compte dans la cartographie IGN	Statut de la cartographie	Statut des prescriptions prises en compte dans la cartographie
37	Indre-et-Loire	Arrêté préfectoral du 17 mai 2017 définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département d'Indre-et-Loire accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et de gabarit maximales et des prescriptions associées	17/05/17	Valide	Valide
38	Isère	-	-	Valide	Valide
39	Jura	Arrêté du 21 juillet 2017 définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département du Jura accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées ;	21/07/17	Valide	Valide
40	Landes	Arrêté n° PR/ CAB/ DSEC/ BESR/2020/683 du 6 octobre 2020 définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département des Landes accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées	06/10/20	Valide	Valide
41	Loir-et-Cher	Arrêté préfectoral n° 41-2017-04-28-001 du 28 avril 2017 pris en application de la généralisation de la procédure d'instruction simplifiée des dossiers de transports exceptionnels, arrêté définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département du Loir-et-Cher accessibles aux convois exceptionnels	28/04/17	Valide	Valide
42	Loire	Arrêté préfectoral n° DREAL-RCTV-TE42-01/2019 du 17 juin 2019 définissant les réseaux routiers du département de la Loire " TE120 ", " TE94 " et " TE72 ", accessibles aux convois exceptionnels, ainsi que leur cahier de prescriptions	17/06/19	Valide	Valide
43	Haute-Loire	Arrêté DSC-CSR n° 2018-046 du 15 novembre 2018 définissant les réseaux routiers " TE120 ", " TE94 " et " TE72 " du département de la Haute-Loire accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées	15/11/18	Valide	Valide

Table des arrêtés préfectoraux des réseaux routiers de transports exceptionnels TE120, TE94 et TE72

N° du Département	Nom du Département	Nom de l'arrêté	Date de l'arrêté pris en compte dans la cartographie IGN	Statut de la cartographie	Statut des prescriptions prises en compte dans la cartographie
44	Loire-Atlantique	Arrêté du 10 avril 2017 modifié relatif aux transports exceptionnels définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes ", " 72 tonnes " et " 48 tonnes " du département de la Loire-Atlantique accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées	<u>17/09/20</u>	Valide	Valide
45	Loiret	Arrêté du 11 avril 2017 pris en application de la généralisation de la procédure d'instruction simplifiée des autorisations de circulation des transports exceptionnels et définissant les réseaux routiers " 72 tonnes ", " 94 tonnes " et " 120 tonnes " du département du Loiret accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques maximales de poids et de gabarit et des prescriptions de circulation associées	11/04/17	Valide	Valide
46	Lot	Arrêté préfectoral n° E-2018-162 du 3 juillet 2018 relatif à la définition des réseaux routiers " 72 tonnes " et " 48 tonnes " du département du Lot accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées	03/07/18	Valide	Valide
47	Lot-et-Garonne	Arrêté n° 47-2020-08-04-001 du 4 août 2020 définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département du Lot-et-Garonne accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées	04/08/20	Valide	Valide
48	Lozère	Arrêté n° DDT-DREC-2018-110-0002 du 20 avril 2018 portant définition des réseaux routiers " 72 tonnes " et " 48 tonnes " du département de la Lozère accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques techniques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées	20/04/18	Valide	Valide
49	Maine-et-Loire	Arrêté n° TICS-TE-2017-001 du 11 avril 2017 modifié définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes ", " 72 tonnes " et " 48 tonnes " du département du Maine-et-Loire accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées	<b>20/10/20</b>	Valide	Valide

Table des arrêtés préfectoraux des réseaux routiers de transports exceptionnels TE120, TE94 et TE72

N° du Département	Nom du Département	Nom de l'arrêté	Date de l'arrêté pris en compte dans la cartographie IGN	Statut de la cartographie	Statut des prescriptions prises en compte dans la cartographie
50	Manche	Arrêté n° 2018-06 du 28 mars 2018 modifié définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département de la Manche accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées	02/09/19	Obsolète (ne prend pas en compte le modificatif du 11 juin 2021)	Obsolète (ne prend pas en compte le modificatif du 11 juin 2021)
51	Marne	Arrêté préfectoral du 1er juin 2017 définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département de la Marne accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et de gabarit maximales et des prescriptions associées	01/06/17	Obsolète (ne prend pas en compte le modificatif du 09 décembre 2021)	Obsolète (ne prend pas en compte le modificatif du 09 décembre 2021)
52	Haute-Marne	Arrêté n° 2466 du 8 novembre 2017 définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département de la Haute-Marne accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées	08/11/17	Obsolète (ne prend pas en compte le modificatif du 03 juin 2021)	Obsolète (ne prend pas en compte le modificatif du 03 juin 2021)
53	Mayenne	Arrêté du 5 mai 2017 modifié définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes ", " 72 tonnes " et " 48 tonnes " du département de la Mayenne accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées	23/10/20	Valide	Valide
54	Meurthe-et-Moselle	Arrêté préfectoral n° 01-2017-DDT/ DIRECTION du 15 mai 2017 définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département de la Meurthe-et-Moselle accessibles aux convois exceptionnels, sans consultation des gestionnaires d'infrastructures, sous réserve du respect des caractéristiques de poids et de gabarit et des prescriptions associées	15/05/17	Valide	Valide
55	Meuse	Arrêté n° TE55-2019-001 du 26 juillet 2019 définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département de la Meuse accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées	26/07/19	Valide	Valide

Table des arrêtés préfectoraux des réseaux routiers de transports exceptionnels TE120, TE94 et TE72

N° du Département	Nom du Département	Nom de l'arrêté	Date de l'arrêté pris en compte dans la cartographie IGN	Statut de la cartographie	Statut des prescriptions prises en compte dans la cartographie
56	Morbihan	Arrêté du 20 septembre 2017 définissant les réseaux routiers du département du Morbihan accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées	20/09/17	Obsolète (ne prend pas en compte le modificatif du 03 août 2021 )	Obsolète (ne prend pas en compte le modificatif du 03 août 2021 )
57	Moselle	Arrêté n° 2020/ CAB/ SSI/ PPA-DDT N° 320 du 11 septembre 2020 définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département de la Moselle accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées	11/09/20	Valide	Valide
58	Nièvre	Arrêté préfectoral n° 58-2017-09-18-003 du 18 septembre 2017 modifié définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " de la Nièvre accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées	10/01/18	Valide	Valide
59	Nord	Arrêté du 27 mars 2017 modifié définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département du Nord accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées	09/04/19	Valide	Valide
60	Oise	Arrêté TE 2018 du 31 mai 2018 relatif à la définition des réseaux routiers 120 tonnes, 94 tonnes et 72 tonnes du département de l'Oise accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et de prescriptions associées	31/05/18	Valide	Valide
61	Orne	Arrêté préfectoral ' NOR : 2360-18-021) du 6 mars 2018 modifié définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département de l'Orne accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées	09/11/18	Valide	Valide

Table des arrêtés préfectoraux des réseaux routiers de transports exceptionnels TE120, TE94 et TE72

N° du Département	Nom du Département	Nom de l'arrêté	Date de l'arrêté pris en compte dans la cartographie IGN	Statut de la cartographie	Statut des prescriptions prises en compte dans la cartographie
62	Pas de Calais	Arrêté du 14 mars 2017 modifié définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département du Pas-de-Calais accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées	30/03/19	Valide	Valide
63	Puy-de-Dôme	Arrêté n° DDPP/ STPRR/ TE/2019-01 du 7 juin 2019 pris en application de la généralisation de la procédure d'instruction simplifiée des autorisations de circulation des transports exceptionnels et définissant les réseaux routiers " TE120 ", " TE94 " et " TE72 ", du département du Puy-de-Dôme accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids, du gabarit maximal et des prescriptions associées	07/06/19	Valide	Valide
64	Pyrénées-Atlantiques	Arrêté préfectoral n° 64-2020-08-04-014 du 4 août 2020 définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département des Pyrénées-Atlantiques accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées	04/08/20	Valide	Valide
65	Hautes-Pyrénées	Arrêté n° 65-2018-03-30-002 du 30 mars 2018 définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département des Hautes-Pyrénées accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées	30/03/18	Valide	Valide
66	Pyrénées-Orientales	<b>Arrêté préfectoral n° DDTM/ SER/2018103-0001 du 13 avril 2018 portant définition des réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département des Pyrénées-Orientales accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques techniques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées</b>	<b>13/04/18</b>	<b>Obsolète (ne prend pas en compte le modificatif du 23 juin 2021)</b>	<b>Obsolète (ne prend pas en compte le modificatif du 23 juin 2021)</b>
67	Bas-Rhin	Arrêté préfectoral n° 014/2017 du 24 novembre 2017 définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département du Bas-Rhin accessibles aux convois exceptionnels, sous réserve du respect des caractéristiques de poids et de gabarit et des prescriptions associées	24/11/17	Valide	Valide

Table des arrêtés préfectoraux des réseaux routiers de transports exceptionnels TE120, TE94 et TE72

N° du Département	Nom du Département	Nom de l'arrêté	Date de l'arrêté pris en compte dans la cartographie IGN	Statut de la cartographie	Statut des prescriptions prises en compte dans la cartographie
68	Haut-Rhin	Arrêté du 15 mai 2017-039-GES du 15 mai 2017 définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département du Haut-Rhin accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées	15/05/17	Valide	Valide
69	Rhône	Arrêté préfectoral n° DREAL-RCTV-TE69-01/2017 du 20 décembre 2017 définissant les réseaux routiers du département du Rhône " TE120 ", " TE94 " et " TE72 ", accessibles aux convois exceptionnels, ainsi que leur cahier de prescriptions	20/12/17	Valide	Valide
70	Haute-Saône	Arrêté n° 70-2017-12-18-003 du 18 décembre 2017 modifié définissant les réseaux routiers 120 tonnes, " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département de la Haute-Saône accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées	29/04/19	Valide	Valide
71	Saône-et-Loire	Arrêté préfectoral n° 71-2017-09-05-007 du 5 septembre 2017 définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " de la Saône-et-Loire accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées	05/09/17	Valide	Valide
72	Sarthe	Arrêté du 25 avril 2017 modifié définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes ", " 72 tonnes " et " 48 tonnes " du département de la Sarthe accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées	04/11/20	Valide	Valide
73	Savoie	Arrêté préfectoral n° DREAL-RCTV-TE38-01/2019 du 22 juillet 2019 définissant les réseaux routiers du département de la Savoie " TE120 ", " TE94 " et " TE72 ", accessibles aux convois exceptionnels, ainsi que leur cahier de prescriptions	22/07/19	Valide	Valide
74	Haute-Savoie	Arrêté préfectoral n° DREAL-RCTV-TE74-01/2018 du 20 décembre 2018 définissant les réseaux routiers du département de la Haute-Savoie " TE120 ", " TE94 " et " TE72 ", accessibles aux convois exceptionnels, ainsi que leur cahier de prescriptions	20/12/18	Valide	Valide

Table des arrêtés préfectoraux des réseaux routiers de transports exceptionnels TE120, TE94 et TE72

N° du Département	Nom du Département	Nom de l'arrêté	Date de l'arrêté pris en compte dans la cartographie IGN	Statut de la cartographie	Statut des prescriptions prises en compte dans la cartographie
75	Paris	<b>Arrêté n° 2019-00829 du 17 octobre 2019 définissant les réseaux routiers parisiens de " 120 tonnes " et de " 72 et 94 tonnes " accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées</b>	17/10/19	<b>Obsolète (ne prend pas en compte le modificatif du 20 avril 2021)</b>	<b>Obsolète (ne prend pas en compte le modificatif du 20 avril 2021)</b>
76	Seine-Maritime	Arrêté du 23 août 2017 modifié définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département de la Seine-Maritime accessibles aux convois exceptionnels, sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales, et des prescriptions associées	10/02/20	Valide	Valide
77	Seine-et-Marne	Arrêté n° 2017-DDT-SIDCE-REG-001 du 29 mai 2017 portant sur la définition des réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département de la Seine-et-Marne accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées	29/05/17	Valide	Valide
78	Yvelines	Arrêté préfectoral du 2 mai 2017 définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département des Yvelines accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées	02/05/17	Valide	Valide
79	Deux-Sèvres	<b>Arrêté n° 79-2021-03-12-00002 du 12 mars 2021 définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département des Deux-Sèvres accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées ;</b>	12/03/2021	Valide	Valide
80	Somme	Arrêté TE2017-002 du 30 novembre 2017 abrogeant l'arrêté TE2017-001 du 27 mars 2017 relatif à la définition des réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département de la Somme accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées	27/03/17	Valide	Valide

Table des arrêtés préfectoraux des réseaux routiers de transports exceptionnels TE120, TE94 et TE72

N° du Département	Nom du Département	Nom de l'arrêté	Date de l'arrêté pris en compte dans la cartographie IGN	Statut de la cartographie	Statut des prescriptions prises en compte dans la cartographie
81	Tarn	Arrêté du 14 décembre 2017 définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département du Tarn accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées	14/12/17	Valide	Valide
82	Tarn-et-Garonne	Arrêté préfectoral n° 82-2017-11-14-005 du 14 novembre 2017 pris en application de la généralisation de la procédure d'instruction simplifiée des autorisations de circulation des transports exceptionnels et définissant les réseaux routiers "72 tonnes", " 94 tonnes " et " 120 tonnes " du département du Tarn-et-Garonne accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques maximales de poids et gabarit et des prescriptions de circulation associées	14/11/17	Valide	Valide
83	Var	Arrêté du 29 novembre 2017 portant définition des réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département du Var accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées	29/11/17	Valide	Valide
84	Vaucluse	<b>Arrêté du 20 décembre 2017 modifié définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département de Vaucluse accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées</b>	<b>10/09/2020</b>	<b>Obsolète (ne prend pas en compte le modificatif du 23 mars 2021)</b>	<b>Obsolète (ne prend pas en compte le modificatif du 23 mars 2021)</b>
85	Vendée	Arrêté du 31 mars 2017 modifié relatif aux transports exceptionnels définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes ", " 72 tonnes " et " 48 tonnes " du département de la Vendée accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées	23/09/20	Valide	Valide
86	Vienne	Arrêté préfectoral n° 2017-DDT-822 du 29 septembre 2017 définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département de la Vienne accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées	29/09/17	Valide	Valide

Table des arrêtés préfectoraux des réseaux routiers de transports exceptionnels TE120, TE94 et TE72

N° du Département	Nom du Département	Nom de l'arrêté	Date de l'arrêté pris en compte dans la cartographie IGN	Statut de la cartographie	Statut des prescriptions prises en compte dans la cartographie
87	Haute-Vienne	Arrêté préfectoral du 31 décembre 2019 définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département de la Haute-Vienne accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées	31/12/19	Valide	Valide
88	Vosges	Arrêté n° 337/2017 du 22 août 2017 définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département des Vosges accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées	22/09/17	Valide	Valide
89	Yonne	Arrêté préfectoral n° DDT/ USR/2018/0023 du 25 juin 2018 définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département de l'Yonne accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées	25/06/18	Valide	Valide
90	Territoire de Belfort	Arrêté n° 90-2017-09-14-007 du 11 septembre 2017 <b>modifié</b> définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département du Territoire de Belfort accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées	17/05/19	Valide	Valide
91	Essonne	Arrêté n° 2017-DDT-SIDCE-REG-002 du 29 mai 2017 portant sur la définition des réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département de l'Essonne accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées	29/05/17	Valide	Valide
92	Hauts-de-Seine	Arrêté préfectoral DRIEA n° 2017-671 du 12 mai 2017 <b>modifié</b> définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département des Hauts-de-Seine accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées	26/12/18	Valide	Valide

Table des arrêtés préfectoraux des réseaux routiers de transports exceptionnels TE120, TE94 et TE72

N° du Département	Nom du Département	Nom de l'arrêté	Date de l'arrêté pris en compte dans la cartographie IGN	Statut de la cartographie	Statut des prescriptions prises en compte dans la cartographie
93	Seine-Saint-Denis	Arrêté préfectoral DRIEA n° 2017-3747 du 22 décembre 2017 définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département de la Seine-Saint-Denis accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées	22/12/17	Valide	Valide
94	Val-de-Marne	Arrêté préfectoral DRIEA n° 2017-4398 du 7 décembre 2017 modifié définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département du Val-de-Marne accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées	31/12/18	Valide	Valide
95	Val-d'Oise	Arrêté n° 14091 du 5 mai 2017 définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département du Val-d'Oise accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées	05/05/17	Valide	Valide
971	Guadeloupe				
972	Martinique				
973	Guyane				
974	La Réunion				
976	Mayotte				